

Me Céline ASTOLFE au procès LE SCOUARNEC – Condamnation de Joël LE SCOUARNEC reconnu coupable de viol

Le Monde

Pédocriminalité : la cour d'assises de Saintes condamne Joël Le Scouarnec à quinze ans de prison

L'ancien chirurgien, qui comparaisait à huis clos, devait répondre d'accusations de viol et d'agression sexuelle sur quatre mineures au moment de la commission des faits.

Par [Florence Aubenas](#) (Saintes, Charente-Maritime, envoyée spéciale)

Publié aujourd'hui à 05h38, mis à jour à 06h37



Lors du procès de Joël Le Scouarnec à Saintes (Charente-Maritime), le 30 novembre. PHILIPPE LOPEZ / AFP

Il se tient debout, la tête légèrement penchée, on dirait l'attention polie d'un chirurgien à un congrès de médecine viscérale. Dans le box de la cour d'assises de Saintes (Charente-Maritime), Joël Le Scouarnec est en train d'écouter la présidente Isabelle Fachaux lire le verdict qui le condamne à quinze ans de réclusion criminelle. Un cri retentit, lui n'a pas tourné la tête, même pas cillé, toujours cette parfaite maîtrise de soi.

C'est du banc des victimes que l'exclamation est partie, un groupe de jeunes femmes entre 30 et 40 ans, serrées toutes ensemble, la tête des unes sur les épaules des autres, leurs bras entrelacés et qui viennent de frémir d'un même mouvement en entendant la sentence.

Après quatre jours d'audience, du 30 novembre au 3 décembre, le docteur Le Scouarnec a été reconnu coupable du viol d'une nièce et d'une petite voisine, ainsi que d'attouchements sur une

patiente et une autre nièce. Si certaines sont aujourd'hui mère de famille, toutes étaient mineures au moment des faits.

Quand sa jeune voisine le dénonce, en 2017 à Jonzac, Le Scouarnec lance pendant sa garde à vue : « *Je suis un pédophile* ». Mais le dossier prend une autre dimension avec la découverte pendant les perquisitions d'un journal intime, où le chirurgien a consigné pendant trente ans des abus sur des centaines d'enfants, à la fois dans son entourage et dans les établissements où il exerçait. « *Tout en fumant ma cigarette dans les toilettes de l'hôpital de Lorient [Morbihan], je réfléchissais au fait que je suis un grand pervers, je suis à la fois exhibitionniste, voyeur, sadique, masochiste, scatologique, fétichiste, pédophile. Et j'en suis très heureux* », écrit-il par exemple le 14 avril 2004 à 8 h 15.

Partie de cache-cache judiciaire

Si une partie de l'enquête est toujours en cours, c'est son volet le plus familial qui était jugé à Saintes cette semaine. Les déclarations sans équivoques de Le Scouarnec, oscillant entre le constat clinique et la provocation froide, semblaient augurer d'un procès qui permettrait d'entrer, pour la première fois ou presque, dans la tête d'un prédateur. Mais rien ne s'est passé comme prévu, à aucun niveau.

Tout d'abord, le huis clos total des débats, demandés par trois victimes, a donné lieu à une partie de cache-cache judiciaire dans le hall glacial du tribunal.

A chaque suspension, certains avocats se précipitent hors de la salle pour distiller devant les journalistes – contraints de rester à l'extérieur – des propos tenus à l'audience, dont ils ont pourtant eux-mêmes réclamé le black-out. L'un des défenseurs affirme que l'accusé est passé aux aveux, l'autre estime que ce n'est pas vraiment le cas, un troisième l'a vu pleurer, mais tous n'en sont pas sûrs. C'est le règne des demi-silences et des demi-vérités, où ce procès exceptionnel commence par se diluer.

A ces ambiguïtés, s'ajoutent celles d'une instruction visiblement dépassée par l'ampleur du dossier. L'accusé a abusé d'une de ses nièces pendant son sommeil, il le reconnaît et la scène est là, projetée aux jurés sur grand écran : des photos du médecin qui retire le pouce de la bouche de l'enfant pour y mettre son sexe, relate Delphine Driguez, avocate de la victime. Pourtant, c'est comme si ces faits horriblement présents n'avaient jamais existé : l'ordonnance de mise en accusation a tout simplement « oublié » de les consigner. Comprenant qu'ils ne seraient sans doute jamais poursuivis, l'enfant – devenue une jeune femme – a fui l'audience en larmes.

Reconnaissance... des faits prescrits

C'est là où Le Scouarnec joue aussi sa propre partition. A l'audience, il a reconnu certains viols : « *Il s'est ouvert. Ce n'est pas un monstre qu'on juge* », dit son défenseur, Thibaut Kurzawa. **Mais chacune de ses avancées s'inscrit, en réalité, dans une logique savamment orchestrée, où il acquiesce d'un simple « oui » et surtout pour des faits prescrits, estiment de leurs côtés Céline Astolfe, de la Fondation pour l'enfance et Francesca Satta, avocate de la petite voisine.**

Mathieu Auriol, l'avocat général, avait requis quinze ans de détention.

« *Je ne demande ni pardon, ni compassion. Je ne demande pas l'indulgence de la cour. Laissez-moi simplement redevenir un homme meilleur* », ont été les derniers mots de l'accusé.

Puis, sitôt le procès fini, il a courtoisement fait lever le policier dans le box, pressé de sortir, sans un regard autour de lui. Lors de son arrestation, les gendarmes lui avaient demandé le nom

d'une personne à qui il accorde sa confiance. Alors lui, sans une hésitation : « *Je n'ai pas de réponse à vous soumettre* ».